

## BILLS sent up by the Assembly.

grossed, 95. Read a third time, passed and sent to the Assembly for their concurrence to them, 97. Returned, agreed to, 102. Royal Assent, 150.

" An Act to repeal and amend certain parts of an Act passed in the thirty-fourth year of His Majesty's reign, intituled, " An Act for the division of the Province of Lower-Canada, for amending the judicature thereof, and for repealing certain Laws therein-mentioned, in as much as the same relates to Writs of *Habeas Corpus*." Received by Message, 91. Read a first time, 92. Read a second time and committed, 95. House in Committee. Report without amendments, 97. Read the third time. Passed. And notice thereof sent to the Assembly, 98. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 151.

" An Act to amend an Act passed in the fifty-seventh year of His Majesty's reign, intituled, " An Act more effectually to provide for the regulation of Police in the Cities of Quebec and Montreal, and the Town of Three Rivers, and for other purposes therein-mentioned, and to limit the duration thereof." Received by Message. Read a first time, 101. Read a second time and committed, 102. House in Committee, 105. Motion to re-commit the same rejected, and the Bill referred to a special Committee, 110. No report made.

" An Act to grant to the Religious Ladies Hospitalieres of the Hotel-Dieu of Quebec, a certain sum of money for the purposes therein-mentioned." Received by Message. Read a first time, 101. Read a second time. Governor in Chief's assent signified to the House, that they may proceed therein as they think proper. Motion that the Bill be committed. It is objected to and after debate agreed to, 102. House in Committee. Report without amendment, 105. Read a third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 108. Royal assent, 150.

" An Act for the establishment of a Bank at the City of Montreal, in the Province of Lower-Canada." Received by Message. Read a first time, 103. Read a second time. Referred to a Special Committee, 105. Report with amendments, 122. Amendments reported. The Bill and report committed to a Committee of the whole House, 126. House in Committee. Report with amendments, 129. Amendments reported and agreed to by the House. The amendments, 133. To be engrossed, 135. The Bill read a third time. Passed and sent to the Assembly for their concurrence to them, 137. Returned agreed to, 138. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 151.

" An Act to extend the provisions of an Act therein-mentioned, and to grant a certain sum of money more effectually to provide for the relief of Infirm and Insane persons, and for the support of Foundlings." Received by Message. Read a first time, 103. Read a second time. His Excellency's assent that the House may proceed thereon as they think proper. Committed, 105. Report without amendment, 108, 109. Read the third time. Passed, and notice thereof sent to the Assembly, 110. Royal assent, 150.

" An Act to ratify and confirm the Provisional Articles of Agreement entered into by the respective Commissioners of this Province and of Upper-Canada, at Montreal, on the thirty-first day of May, one thousand eight hundred and seventeen, relative to Duties, and for carrying the same into effect." Received by Message. Read a first time, 111. Read a second time and committed, 112. Reported without amendment, 115. Read the third time, passed and notice thereof sent to the Assembly, 117. Royal assent, 150.

## BILLS envoyés par l'Assemblée.

les Townships de Dudswell et de Westbury, dans le Comté de Buckinghamshire. Reçu par Message. Lu une première fois, 81. Lu une deuxième fois et référé à un Comité Spécial, 83. Rapport avec amendemens, 104. Il est reçu. Les amendemens sont lus, la Chambre y concoure et ils sont ordonnés d'être grossoyés, 107. Le Bill lu une troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence aux amendemens, 109. Elle y acquiesce et renvoie le Bill. 125. Sanction Royale, 151.

Acte pour autoriser Jacques Labrie, Ecuyer, à bâtir un Pont de péage sur la Rivière des Mille Isles ou Jésus, vis-à-vis le Village de Saint Eustache, dans le Comté d'York. Reçu par Message, 81. Lu une première fois, 83. Lu une seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 92. Un Message est envoyé à l'Assemblée pour la prier de vouloir communiquer à cette Chambre les raisons et les preuves qui lui ont été produites au sujet de ce Bill, 93. Le Maître en Chancellerie fait rapport que l'Assemblée répondra par un Message, 94. Elle communique par Message les documens désirés. Ils sont référés au Comité, 95. Rapport avec amendemens, 127. Les amendemens rapportés, 129. Le Bill est référé de nouveau à un Comité Spécial, 131. Il ne fait aucun Rapport.

Acte qui amende un Acte passé dans la quarante-septième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui rappelle une Ordonnance faite et passée dans la vingt-cinquième Année du Règne de Sa Majesté, intitulée, " Ordonnance qui défend l'exportation de farine non marchande, ainsi que le faux tare sur les quarts de farine et de Biscuit, qui règle l'inspection de la farine de froment et de bled d'Inde, et qui pourvoit à constater à l'avenir la qualité du Biscuit." Reçu par Message, 85. Lu une première fois, 89. Lu une deuxième fois, 91. La Chambre en Comité. Rapport avec amendemens, 93. Les amendemens rapportés; la Chambre les approuve. Ordre de les grossoyer, 95. Le Bill lu une troisième fois. Ordre qu'il soit porté à l'Assemblée pour sa concurrence, 93. Elle y concoure et renvoie le Bill, 102. Sanction Royale, 150.

Acte qui rappelle et amende certaines parties d'un Acte passé dans la trente-quatrième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui divise la Province du Bas-Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Loix y mentionnées," en autant qu'elles ont rapport aux *Writs d'Habeas Corpus*. Reçu par Message, 91. Lu une première fois, 92. Lu une deuxième fois. Ordre de le mettre en Comité de toute la Chambre, 95. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 97. Lu une troisième fois. Passé et avis en est envoyé à l'Assemblée, 98. Il est réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 151.

Acte qui amende un Acte passé dans la cinquante-septième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui pourvoit plus efficacement au règlement de la Police dans les Cités de Québec et de Montréal, et dans la Ville des Trois Rivières, et qui en limite la durée." Reçu par Message. Lu une première fois, 101. Lu une deuxième fois et il doit être mis en Comité de toute la Chambre, 102. La Chambre en Comité, 105. Motion pour le remettre en Comité, elle est rejetée et le Bill est référé à un Comité Spécial, 110. Aucun rapport n'a été fait.

Acte pour accorder aux Dames Religieuses Hospitalières de Québec, une certaine somme d'argent pour les fins y mentionnées. Reçu par Message. Lu une première fois, 101. Lu une deuxième fois.